

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 17/10/03

**Séance du 10 octobre 2003
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 10 octobre 2003 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

☛ R O.1 - Modifications des délégués de la C.A.G.B. concernant les communes de Besançon et Avanne-Aveney :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté installe :

- Mme Sylvie JEANNIN comme déléguée titulaire à la place de M. Jean-Loup COLY
- M. Patrick HENRY comme délégué suppléant à la place de Mme Danielle DE SEDE.

Commission n°1 : finances et personnel

Finances :

☛ R 1.1.1 - Décision modificative n°1 :

Budget principal - Nouvel équilibre budgétaire.

Au regard des propositions présentées, l'équilibre budgétaire et donc le recours prévisionnel à l'emprunt est modifié comme suit :

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------|----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | BP + BS | DM 1 | TOTAL | BP + BS | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 62 502 735,41 | 162 307,00 | 62 665 042,41 | 63 467 108,06 | - 12 600,00 | 63 454 508,06 |
| Autofinancement | 964 372,65 | - 174 907,00 | 789 465,65 | | | |
| TOTAL | 63 467 108,06 | - 12 600,00 | 63 454 508,06 | 63 467 108,06 | - 12 600,00 | 63 454 508,06 |
| Investissement | 28 707 292,39 | - 1 092 000,00 | 27 615 292,39 | 14 681 803,85 | - 647 100,00 | 14 034 703,85 |
| Autofinancement | | | | 964 372,65 | - 174 907,00 | 789 465,65 |
| Emprunt | | | | 13 061 115,89 | - 269 993,00 | 12 791 122,89 |
| TOTAL | 28 707 292,39 | - 1 092 000,00 | 27 615 292,39 | 28 707 292,39 | - 1 092 000,00 | 27 615 292,39 |

Le virement entre sections (autofinancement) est réduit de 174 907,00 euros. Le montant de l'autofinancement s'élève donc à 789 465,65 euros. Le recours à l'emprunt prévisionnel est réduit de 269 993 euros, le nouveau montant est de 12 791 122,89 euros.

Budget annexe Transport - Nouvel équilibre budgétaire.

| | DEPENSES | | | RECETTES | | |
|-----------------|----------------------|--------------------|----------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
| | BP + BS | DM 1 | TOTAL | BP + BS | DM 1 | TOTAL |
| Fonctionnement | 34 020 217,42 | - 50 000,00 | 33 970 217,42 | 34 109 500,00 | + 81 600,00 | 34 191 100,00 |
| Autofinancement | 89 282,58 | + 131 600,00 | 220 882,58 | | | |
| TOTAL | 34 109 500,00 | + 81 600,00 | 34 191 100,00 | 34 109 500,00 | + 81 600,00 | 34 191 100,00 |
| Investissement | 6 745 775,81 | 0,00 | 6 745 775,81 | 6 656 493,23 | - 131 600,00 | 6 524 893,23 |
| Autofinancement | | | | 89 282,58 | + 131 600,00 | 220 882,58 |
| TOTAL | 6 745 775,81 | 0,00 | 6 745 775,81 | 6 745 775,81 | 0,00 | 6 745 775,81 |

La subvention d'équilibre, qui vient financer la section de fonctionnement, doit être augmentée de 81 600 €. (Rappel : sans TVA)

Le recours à l'emprunt prévisionnel n'est pas modifié.

A la majorité, 1 voix contre et 8 abstentions, le Conseil de Communauté valide la Décision Modificative n°1.

↳ R 1.1.2 - Transfert de la compétence incinération de la Ville de Besançon à la C.A.G.B. et de la C.A.G.B. au SYBERT :

A la majorité, un vote blanc, le Conseil de Communauté :

- décide le transfert de la compétence incinération de la Ville de Besançon à la CAGB et de la CAGB au SYBERT dans les conditions énoncées
- approuve le transfert des contrats d'emprunt dans les conditions mentionnées ci-dessus
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer les conventions de transfert de prêt (les écritures budgétaires correspondantes et le rendu-compte seront proposés à un prochain Conseil)
- autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer la convention de transfert, les conventions annexes et les éventuels avenants aux contrats.

↳ R 1.1.3 - Demande de garantie d'emprunt de la commune de Fontain - Modification suite à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Messieurs BAUD et LOYAT, membres du Conseil d'Administration de l'OPHLM et Monsieur Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Maire de la Commune de Fontain, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- émet un avis favorable sur la demande de garantie d'emprunt
- autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et l'Office Public HLM de Besançon.

☞ R 1.1.4 - Remise de prix, prestations diverses et gratifications :

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté donne pouvoir à M. le Président pour engager des dépenses dans la limite des maximums suivants :

- remise de médaille pour des agents ou des élus de la C.A.G.B. dans la limite de 200 €
- cadeau (retraite, mutation, ...) pour des agents ou des élus de la C.A.G.B. ou des personnalités extérieures à la collectivité, dans la limite de 200 €
- gerbe, couronne, annonce décès dans la limite de 200 €
- bouquet, cadeau de mariage pour des agents ou des élus de la C.A.G.B. dans la limite de 200 €

☞ R 1.1.5 - Prise en charge financière des frais de mission des membres du Comité de Développement Participatif :

A la majorité, un vote blanc, le Conseil de Communauté décide le remboursement des frais de missions des membres du CDP selon les mêmes modalités internes et réglementaires que les agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et sur la prise en charge financière des frais de formation exclusivement liés aux besoins du Conseil de Développement Participatif.

Personnel :

☞ R 1.2.1 - Modification du régime de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du cadre d'emploi des administrateurs :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- de modifier le régime indemnitaire des administrateurs, décidé par le Conseil de Communauté du 21 mars, pour la partie relative aux IFTS par l'application des nouvelles modalités déterminées, l'autorité territoriale étant chargée de son application immédiate à la date de la nomination individuelle de l'agent stagiaire ou titulaire dans l'une des deux nouvelles classes du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux,
- de confirmer le versement mensuel de l'IFTS,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les arrêtés attributifs individuels ainsi que toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Commission n°2 : économie

☞ R 2.1 - Prospection FIE - SFME - Implantation sur Serre les Sapins - ZAE EUROSPACE - SMAIBO :

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté :

- décide d'attribuer une aide de 48 000 € au SMAIBO, maître d'ouvrage des aménagements fonciers, pour la réalisation de ce projet,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir.

☞ R 2.2 - Prospection FIE - MMT Projet d'extension sur le parc La Fayette :

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté :

- décide d'attribuer une aide de 34 095 € pour la réalisation de ce projet,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir.

☞ R 2.3 - Prospection FIE - Monnot Logistique et Transport - Implantation sur Dannemarie-Chemaudin ZAE EURESPACE - SMAIBO :

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté :

- décide d'attribuer une aide de 45 000 € au SMAIBO, maître d'ouvrage des aménagements fonciers, pour la réalisation de ce projet,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir.

↳ R 2.4 - Etude de reconversion du bâtiment FRALSEN - Demande de co-financement de la Ville :

Monsieur Marcel FELT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide un soutien financier à hauteur de 50 % du coût total HT de l'étude, soit 7 615 €.

Le montant de la participation de la C.A.G.B. sera à inscrire en DM 2.

↳ R 2.5 - Signalétique : étude sur le secteur Nord Ouest :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le lancement de cette étude et son co-financement par la CAGB, à hauteur de 1 700 €.

Le montant de la participation de la C.A.G.B. sera à inscrire en DM 2.

↳ R 2.6 - Pépinière de Palente : nouveaux plans d'affaires et travaux :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le financement des plans d'affaires concernant ces 2 nouvelles entreprises, à savoir 4 116 € chacun, soit un total de 8 232 €.

↳ R 2.7 - Prospection économique : Franche-Comté Expansion - Participation de la C.A.G.B. au programme d'activités 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la participation financière de la CAGB aux actions sus-mentionnées pour un montant global de 18 200 €,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la C.A.G.B. et Franche-Comté Expansion

Le projet de convention qui reste à passer intègrera la participation financière de la CAGB aux études d'implantation pilotée par FCE, à savoir 10 000 €.

Commission n°3 : habitat

↳ R 3.1 - Création de logements sociaux - Information des décisions du Bureau :

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'attribution des 4 subventions suivantes :

- Dossier en financement PLAI et PLUS :

- Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon : 19 PLUS et 2 PLAI Grange Marguet II à Besançon - 39 636,75 €
- Société Anonyme de Franche Comté : 15 PLUS ure Fabre à Besançon - 22 867,35 €

- Dossier en financement PLAI

- Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon : 1 PLAI - 24, rue de l'Ecole - Quartier Battant à Besançon - 5 335,72 €

- Dossier en financement PST dans le cadre du Programme d'intérêt général :

- Habitat et Développement Local de Besançon : 2 PST - 69, rue Battant - Quartier Battant à Besançon - 466 €

↳ R 3.2 - Projet de PLH : création d'une plaquette de communication :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'attribution d'une subvention à l'AUDAB au titre de l'Habitat d'un montant TTC de 10 500 € pour la réalisation d'une plaquette de communication sur le Programme Local de l'Habitat.

Une enveloppe de 30 000 € a d'ailleurs été inscrite au BP 2003 du budget Habitat, il fera l'objet d'un virement de compte à compte en DM 2.

Commission n°4 : transports et déplacements

⌘ R 4.1 - Avenants n°2 aux marchés d'affrètement - Lots 1, 2, 3 et 4 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'un avenant n°2 par lot (1,2,3 et 4) correspondant aux marchés d'affrètement pour la desserte du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président à signer les avenants.

⌘ R 4.2 - Délégation de service public de transports urbains de voyageurs - Renouvellement de la délégation de service public à compter du 1^{er} juillet 2005 :

A la majorité, un vote blanc, le Conseil de Communauté décide :

- la prolongation de la présente Délégation de Service Public de 6 mois jusqu'au 30 juin 2005 inclus,
- le choix de la reconduction de la Délégation de Service Public des transports à l'intérieur du périmètre des transports urbains à compter du 1er juillet 2005,
- le lancement de la procédure de la Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains,
- les caractéristiques principales de consultation et des prestations qui seront demandées au délégataire ainsi qu'il suit :
 - contrat à compensation financière forfaitaire avec risque pour le futur délégataire sur les dépenses et les recettes.
 - la durée du contrat sera de 5 années à compter du 1^{er} juillet 2005 soit jusqu'au 30 juin 2010.
 - La sous-traitance partielle sera autorisée dans la limite de 15 % des kilomètres commerciaux.
 - le service délégué sera celui du réseau urbain dans sa configuration au moment de la consultation en prenant compte cependant les évolutions prévues dans le cadre des P.D.U approuvés par la C.A.G.B., notamment en matière de desserte du centre-ville et de développement de l'intermodalité.
 - les services de Transports de Personnes à Mobilité Réduite « EVOLIS Ville » sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont intégrés à la délégation.
 - les services de Transports à la Demande « EVOLIS Gare » sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sont intégrés à la délégation.
 - une démarche qualité sera intégrée à la consultation portant sur le service, le matériel, l'information et le traitement des demandes de la clientèle.
 - les dépenses d'investissement dans le domaine du matériel roulant, de l'équipement des arrêts, et des aménagements pour son accessibilité seront assurées par la Communauté d'Agglomération.
 - le cahier des charges de la consultation comportera les clauses de reprise du personnel, sur sa demande, par le futur délégataire aux conditions et statuts actuels.
 - le cahier des charges qui sera soumis à la consultation offrira toute latitude aux candidats pour formuler toutes propositions favorables au développement du transport public urbain.
- et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à mettre en œuvre la présente délibération et à signer les documents nécessaires à son application.

⌘ R 4.3 - Marché relatif à la fourniture d'un système de suivi des autocars à l'aide de l'internet mobile :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- l'engagement d'une procédure de consultation en appel d'offres, selon les dispositions du code des marchés publics,
- M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et, le cas échéant, aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,
- M. le Président à rechercher des subventions relatives à ce marché et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

↳ R 4.4 - Demandes de participation de l'Etat :

Le retournement ZI Palente : Financement prévisionnel pour l'année 2003

Montant prévisionnel des travaux : 8 500 € HT, soit 10 166 € TTC

| | | |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Total des investissements pour 2003 | Participation de l'Etat | Participation de la CAGB |
| 8 500 € HT | 2 975 € HT | 5 525 € HT |

Le pôle d'échanges Orchamps : Financement prévisionnel pour l'année 2003

Montant prévisionnel des travaux : 72 400 € HT soit 86 112 € TTC

| | | | | |
|-------------------------------------|----------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Total des investissements pour 2003 | Participation de la Région | Participation du Département | Participation de l'Etat | Participation de la CAGB |
| 72 400 € HT | 7 240 € HT | 21 720 € HT | 25 340 € HT | 18 100 € HT |

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise :

- M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à solliciter une subvention de l'Etat pour les aménagements,
- M. le Président à signer les pièces administratives consécutives.

Commission n°8 : politique de la ville

↳ R 8.1 - Gens du voyage :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- d'indemniser, à hauteur de 100 %, les exploitants agricoles des terrains occupés par les grands passages de l'année 2003 sur la base d'une expertise de la Chambre d'Agriculture,
- de lancer une étude de l'aire de grand passage à Thise en veillant à la cohabitation avec les équipements à proximité en particulier avec le camping en cours de discussion de transfert à la CAGB,
- de donner un avis de principe sur la prise de compétence de la CAGB de l'aménagement et la gestion des aires d'accueil sachant que la CAGB donnera un avis définitif :
 - dès lors que la liste des communes devant recevoir ces aires sera arrêtée dans le cadre du Schéma Départemental et à la demande expresse des communes,
 - et au vu d'un rapport technique et financier précisant que la réalisation sur chaque site proposé est compatible avec les plafonds financiers retenus par l'Etat pour le subventionnement de la dépense à hauteur de 70 %.

↳ R 8.2 - PLIE de la C.A.G.B. - Projet de protocole d'accord entre l'Etat et la C.A.G.B. :

Mesdames BALLOT, DUFAY, BOURLON, CHAILLARD et Messieurs BAUER, BONTEMPS, BARTHOD-MALAT, représentants de la C.A.G.B. au PLIE, ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet de protocole d'accord,
- autorise le Président à signer la convention à intervenir entre la CAGB et l'Etat

Commission n°10 : environnement

↳ R 10.1 - Charte de l'environnement C.A.G.B. - Agenda 21 Ville de Besançon - Création d'un comité de pilotage commun :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- le principe d'un Comité de pilotage commun aux deux démarches d'agenda 21 (Ville) et de Charte pour l'environnement (CAGB),
- la composition du Comité de pilotage co-présidé par M. le Préfet et M. le Président, Maire de Besançon.

| | |
|--|---|
| Co-Présidence : M. le Préfet de Département, Préfet de Région. M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon et Président de la CAGB, | |
| Représentants élus des Collectivités locales: Ville de Besançon : M. Vincent FUSTER, Adjoint à l'emploi et à l'économie M. Eric ALAUZET, Adjoint à l'Environnement de Besançon, Mme Marie-Marguerite DUFAY, Adjointe à l'Action sociale M. Michel LOYAT, Adjoint à L'urbanisme, voirie et transports M. Christophe LIME, Adjoint au patrimoine M. Denis BAUD, Adjoint au logement M. Gabriel BAULIEU, 1 ^{er} Vice-Président de la CAGB Mme Françoise PRESSE, Vice-Présidente de la Commission environnement CAGB, M. Pascal DUCHEZEAU, Vice Président de la Commission environnement CAGB, | M. Benoit CYPRIANI, Conseiller Municipal délégué à l'Agenda 21, Mme Catherine Comte-Deleuze, Conseillère municipale M. Jacques CANAL, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Philippe CHANAU, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Daniel PARIS, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Pierre CONTOZ, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Claude BULLY, Membre de la Commission environnement CAGB M. Jean-Marie ROTH, Membre de la Commission environnement CAGB, M. Le Président du Conseil Régional, M. Le Président du Conseil Général, M. Le Président du SYBERT, M. Le Président du SM-SCOT, |
| Agents des Collectivités locales: Ville M. Patrick AYACHE, Directeur Général des Services de Besançon M. Eric ANGUENOT, Directeur de Cabinet de Besançon, M. Dominique MARIE, Chargé de Mission développement durable, M. le DGST, Ms les DGAS, M. le Directeur du CCAS + services intéressés | CAGB : M. Jean-Paul VOGEL, Directeur Général des Services de la CAGB, M. André PIETRUCCHI, Directeur Général Adjoint des Services de la C.A.G.B., M. Loïc DAUTREY, Chargé de Mission développement durable de la CAGB + services concernés Mme Martine GIRAULT, Secrétaire Générale de la Mairie de Saône (représentant les agents des communes hors de Besançon) |
| Représentants de l'Etat et des Organismes sous tutelle : M. l'Inspecteur académique, M. Le Directeur de la DIREN, M. Le Directeur de la DRIRE, M. Le Délégué régional de l'ADEME, | M. Le Directeur de la DDE, M. Le Directeur de la DDAF, M. Le Directeur de la DDASS, M. Le Directeur de l'Agence de l'Eau - Rhône Méditerranée Corse, |

| | |
|---|---|
| Représentants de la société civile et socio-professionnelle : M. Le Président de la CCI, M. Le Président de la Chambre d'Agriculture, M. Le Président de la Chambre de métiers, M. Le Directeur du CAUE, Mme La Présidente de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB), M. Le Président d'Energie-Cité, | Mme La Présidente de l'ASQAB, M. Le Président de Espaces naturels comtois, M. le Président de Doubs Nature Environnement, M. Le Président de l'AUTAB, M. Le Président de UFC Que Choisir M. Le Président de l'Association d'éducation populaire Les 2 VP du Conseil de Développement Participatif |
| Autres organismes 1 représentant du CEDDAET, | 1 représentant d'Act Consultant |

Questions diverses

☛ R 12.1 - Marché d'étude relatif à l'élaboration d'une charte pour l'environnement - Avenant n°1 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- décide la réalisation d'un avenant n°1 au marché d'étude relatif à l'élaboration d'une charte pour l'environnement,
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

☛ R 12.2 - Marché de travaux pour la construction de la Maison des Microtechniques - Autorisation de lancement d'un nouvel appel d'offres pour la partie bâtiment - Autorisation de signature du marché pour la partie terrassement et VRD :

A la majorité, une voix contre, le Conseil de Communauté autorise :

- M. le Président à signer le marché négocié « terrassement-VRD » (lot n°1) avec la Société BONNEFOY pour un montant de 390 000 € H.T.,
- M. le Président à lancer un nouvel appel d'offres pour les autres lots relatifs à la construction de la maison des microtechniques (lots 2 à 23), consécutivement à la décision de la CAO du 27/08/03 déclarant l'appel d'offres infructueux.

☛ R 12.3 - Maison des Microtechniques - Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la C.A.G.B. et la SAIEMB :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le projet d'avenant,
- autorise M. le Président à signer cet avenant.

☛ R 12.4 - Marché n°02/16 relatif à la réalisation et à la diffusion du magazine de la C.A.G.B. - Avenant n°1 au lot n°3 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la réalisation d'un avenant n°1 au marché n°02/16 relatif à la réalisation et à la diffusion du magazine de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour un montant de 3 960 € HT soit 4 177,80 € TTC (TVA 5,5 %),
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

☛ R 12.5 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil :

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

☞ R 12.6 - Synthèse de l'enquête auprès des communes - services partagés :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide les propositions.

☞ R 12.7 - Proposition de partenariat dans le cadre du programme européen INTERREG III B :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- émet un avis favorable à la poursuite du travail avec le chef de file sur les bases déjà définies
- autorise le Président à adresser une lettre d'intention de s'engager dans le projet
- mandate la commission 6 pour assurer le suivi

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Martine BULTOT, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BEURE : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) - BOUSSIERES : Michel POULET - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZEULE : Christian MAGNIN-FEYSOT (suppléant de Raymond REYLE) - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - ROUTELE : Claude SIMONIN - SAONE : Bernard GUYON, Christine PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

Etaient absents : AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - BESANÇON : Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Alexandre CHIRIER, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Emmanuel DUMONT, Karine GEIGER, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Marcel POCHARD, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean ROSSELOT, Nicole WEINMAN-BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Pascal DUCHEZEAU - NOIRONTE : Bernard MADOUX - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - THISE : Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE -

Secrétaire de séance : *Christelle PETITJEAN*

Procuration de vote :

Mandants : G. Gauthier, C. Puget, M. Pochard, J. Seitz, N. Dahan, J. Rosselot, A. Ghezali, B. Medjaldi, P. Duchezeau, S. Maire, F. Mozer

Mandataires : R. Bardey, M. Ropers, B. Lambert, JC Chevallier, B. Falcinella, P. Bonnet, JL. Fousseret, YM. Dahoui, M. Cottiny, P. Bourque, C. Ballot